

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 936 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 936

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
27 septembre 1938

Numéro JO  
n° 502 du 30/09/1938

Date du numéro  
30 septembre 1938

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884:

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : 1° Le décret du 30 août 1938 réorganisant le personnel des douanes de la Côte française des Somalis; 2° Le décret du 6 septembre 1938 relatif au financement des marchés de l'Etat et des collectivités publiques passés dans les colonies autres que les Antilles et La Réunion, dans les pays de protectorat et territoires sous mandat du Togo et du Cameroun. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

**H. DESCHAMPS.**